

➤ Pique nique géant avec le groupe de jazz « Cheese and breakfast »

Les habitants du village sont invités à **un pique-nique géant le 21 juin** prochain dans le parc situé devant l'école, pendant lequel les plats seront mis en commun.

Pour éviter de se retrouver avec une trop grande quantité d'un même plat, il serait bien que les familles dont la première lettre du nom est comprise entre A et M amènent quelque chose de salé et celles dont la première lettre est comprise entre N et Z, quelque chose de sucré.

Venez avec votre matériel de pique-nique, votre parasol, vos tables et vos chaises et surtout votre bonne humeur !!!!



Puisque ce sera également **la fête de la musique**, le groupe de jazz « **Cheese and breakfast** » sera parmi nous à partir de 13h30. Au programme jazz et bossas. Tous ceux qui ont envie de pousser la chansonnette, de gratouiller des cordes ou de taper sur des « percus » diverses et variées, sont les bienvenus.

N'hésitez pas à apporter également ballons, boules de pétanque, vélos, raquettes de badminton...

➤ Soirée théâtre

Si je vous dis : deux royaumes qui s'affrontent, des elfes et une forêt ensorcelée, à quoi pensez-vous ?
Non, ce n'est pas le SEIGNEUR DES ANNEAUX.

Si je vous dis que l'action se passe à Athènes où se croisent et s'entrecroisent, des amours contrariées, des comédiens qui brillent par leur amateurisme et des fées, vous voyez de quelle pièce je parle ?
Non, ce n'est pas un téléfilm de série B d'une chaîne de télévision pour enfant.

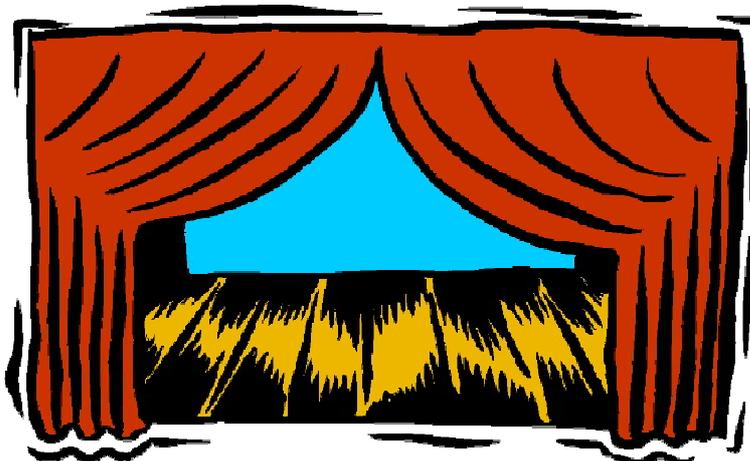
Je vous donne un dernier indice : cette pièce fut écrite entre 1594 et 1595 par un auteur anglais réputé pour ses tragédies.
Vous avez trouvé là?...

Eh oui, c'est SHAKESPEARE, plus connu pour ses personnages torturés qui philosophent à longueur de temps que pour ses comédies féériques

Et pourtant c'est **LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE** que la troupe **SCARABANDE** jouera le **27 juin** prochain à 21 Heures, dans le jardin de BON RENCONTRE.

Cette pièce qui mêle la musique et la magie, l'humour et la tragédie, séduira tous les publics, y compris les plus jeunes.

Le prix d'entrée est laissé à l'appréciation de chacun.



Même si c'est l'été, prévoyez tout de même une petite laine !!!

Quelques petits rappels pour un été paisible

Avec les beaux jours nous aimons profiter de l'extérieur. Comme chaque année à cette période, nous vous rappelons quelques règles de bon voisinage, qui sont surtout des règles de bon sens pour un été agréable pour tous.

Bruits (extraits de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997)

- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,**
- **les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

- Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ;

Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

Divagations d'animaux



Les élus sont régulièrement interpellés sur la divagation de chiens et de chats, d'autant qu'une certaine prolifération de chats sauvages a été remarquée sur la commune. Ces animaux étant susceptibles de créer des nuisances, des gênes voire des situations dangereuses, leurs propriétaires sont priés de faire le nécessaire pour éviter toute divagation répétée.

La commune dispose d'une convention avec la SPA en vue de l'enlèvement des animaux trouvés.

Brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets végétaux en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère.

Cet arrêté s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations de végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie :

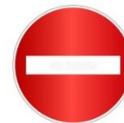
- le lundi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 18 h ;
- le mardi et vendredi de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 18 h 00.

Roulez tout doux !

Le cœur de village est un lieu de vie, il est rappelé que la vitesse y est **limitée à 30 km/h** pour que la route puisse être partagée avec les nombreux enfants, promeneurs, personnes âgées. Pour éviter le pire, pensez-y !



Attention : veillez à respecter les **STOP** et les **SENS INTERDITS**.



Plantations et tailles de haies ou d'arbres en limite de propriété

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise. C'est le Code Civil qui s'applique (articles 670 à 673).

L'article 671 du Code Civil fixe la règle suivante : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :

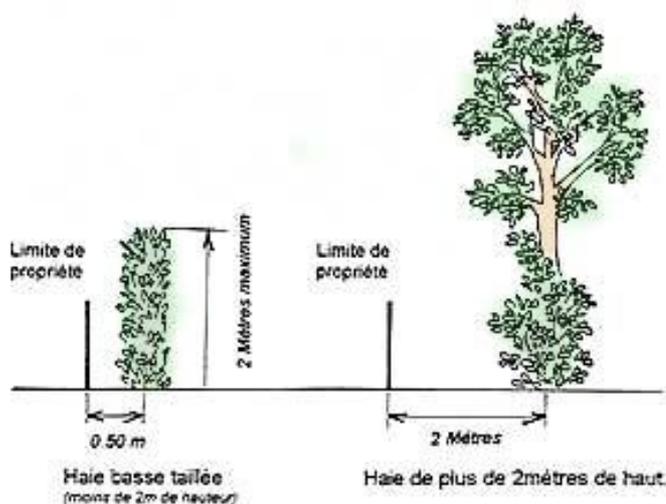
- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Les dispositions de l'article 673 précisent que lorsque les branches d'un arbre surplombent le fonds (terrain) du voisin celui-ci peut obliger le propriétaire à les couper ou à les faire couper. Ce droit d'exiger que les branches soient coupées au niveau de la limite séparatrice des deux fonds est imprescriptible.

A noter également que les fruits tombés naturellement des branches d'un arbre planté sur le fonds voisin appartiennent au propriétaire du sol sur lequel ces fruits sont tombés. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son sol, le propriétaire a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Pour connaître l'ensemble du texte...consultez le Code Civil



Lorsque les végétaux sont en limite de voirie :

Le Code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de 2 mètres de la limite du domaine public. Pensez-y lors de vos prochaines plantations.

Enfin il convient de tailler les végétaux, au niveau des croisements, virages, points dangereux ou incommodes pour la circulation publique, de manière à ne pas gêner la visibilité des usagers de la voirie.

Au conseil municipal du 27/04/2015

1) Devis tracteur et différents matériels.

L'acquisition d'un tracteur a été inscrite au budget 2015 de la commune. Ce type de matériel, qui a l'avantage de pouvoir être équipé de divers accessoires, est nécessaire pour les nombreux travaux d'entretien que les employés communaux ont à effectuer. Il permettra de se séparer du tractopelle et de la tondeuse vieillissante et sera équipé dans un premier temps d'un chargeur, d'une petite lame à neige et d'une tondeuse. Pour ces différents usages, une puissance d'une quarantaine de chevaux apparaît la plus adaptée.

Le maire présente au conseil deux devis pour un tracteur et les différents équipements (chargeur, lame à neige et tondeuse).

- Etablissements Durand de Chirens : 26 590 € HT avec un tracteur Mac Cormick
- Etablissements Bouyoud de Vinay : 27 800 € HT avec un tracteur Kubota.

Les deux offres comportent la possibilité d'un crédit gratuit sur 3 ans.

Après discussion, compte tenu de la faible différence entre les deux devis le conseil décide de privilégier la proximité et retient la proposition des Etablissements Bouyoud d'un montant de 27 800 € HT.

Le conseil accepte par ailleurs le devis des Etablissements Bouyoud d'un montant de 1 400 € HT pour une petite tondeuse professionnelle de marque Kubota destinée aux petites surfaces qui ne pourront être traitées avec la tondeuse installée sur le tracteur.

2) Devis protection des vitraux de la basilique

La souscription publique mise en place en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la basilique a permis de recueillir actuellement environ 12 000 €.

Cette somme complétée par un apport de la Fondation du Patrimoine permet d'envisager une première partie des travaux de restauration des vitraux. Cette première tranche consiste à sécuriser et protéger les vitraux et à restaurer la rosace surplombant le porche d'entrée.

Le maire présente au conseil le devis d'un montant de 23 406 € HT de l'Atelier Berthier de Grenoble spécialisé dans ce genre de travail.

Le conseil accepte ce devis et autorise le maire à passer commande des travaux de protection des vitraux et de restauration de la rosace.

3) Fondation Crédit Agricole

Le maire informe le conseil qu'il a reçu des représentants de la fondation Crédit Agricole – Pays de France dans le cadre de leur action de mécénat en faveur du patrimoine local. Cette fondation pourrait notamment intervenir en complément de la Fondation du Patrimoine sur le financement de la première tranche de travaux de restauration des vitraux.

Le conseil autorise le maire à déposer un dossier auprès de la fondation Crédit Agricole – Pays de France afin d'obtenir une aide sur la première tranche des travaux de restauration des vitraux de la basilique dont le coût s'élève à 23 406 € HT.

4) Révision des loyers

Le maire rappelle que la commune possède un bail commercial avec la Sarl SOCOMA pour la location d'une pièce à Bon Rencontre, un bail d'habitation avec M. et Mme LOMBARD pour le logement au-dessus de la mairie et un bail rural avec Cyril MEYER GUENEGO pour la location d'un bâtiment et de terres.

Les contrats prévoient une révision annuelle du montant des loyers. Pour le bail commercial, cette révision réalisée en fonction du coût de la construction (- 0,99 %) a été examinée lors du conseil municipal du 3 février 2015.

Pour les deux autres contrats la révision est liée à :

- l'indice de référence des loyers pour le logement soit + 0,152 % ;
- l'indice départemental des fermages pour le bail rural soit + 1,52 %.

Avec l'application de ces révisions, les loyers s'élèveront à :

- 467,65 € par mois pour le logement ;
- 2036,76 € par an pour le bail rural.

Le conseil accepte ces révisions et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à leurs mises en œuvre.

5) Demande d'un fonds de concours à la communauté de communes

A proximité du local actuellement loué à la Sarl SOCOMA à Bon Rencontre, une surface équivalente pourrait facilement être aménagée pour accueillir une nouvelle activité. Le maire propose d'engager les travaux d'aménagement de ce local. Il précise que la communauté de communes pourrait participer financièrement à ces travaux par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

Le conseil autorise le maire à solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce local destiné à un usage commercial.

6) Demande de subventions monuments aux morts

Le conseil dans sa séance du 24 mars 2015, a accepté le devis de la marbrerie VITALONI d'un montant de 3150 € HT pour la fourniture et la pose du nouveau monument aux morts. Le maire informe le conseil de la possibilité de bénéficier de subventions par l'Office National des Anciens Combattants et par le Souvenir Français pour ce monument.

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de chacun de ces organismes.

Le syndicat scolaire



Cras . Morette . Chantesse . Vatilieu . Notre Dame de l'Osier

Petit Rappel :

Le Syndicat scolaire gère le fonctionnement des différents services, la mise à disposition du personnel dans les classes, le transport, et la garderie ainsi que les temps périscolaires.

Le fonctionnement de la cantine étant du ressort des mairies, et la gestion des repas de l'association des cantines.

Pour le service de restauration et la surveillance ; un personnel communal et un agent du syndicat scolaire.

Le transport et ses horaires restent gérés par le Conseil Général.

Pour la rentrée 2015-2016, vous recevrez dans votre boîte aux lettres le dossier aux familles, toutes les informations sur les horaires de classe, de transport, des temps périscolaires, mais aussi le fonctionnement de la cantine.

Vous pourrez retrouver toutes ces informations sur votre site : syndicat5ecoles.fr ainsi que télécharger des documents, des tickets pour la garderie du soir, et inscrire vos enfants aux temps périscolaires ; si vous avez une question déposez votre message dans la rubrique contact.

Cette année les temps périscolaires dus à la réforme sont en place, nous sommes à la recherche de nouvelles idées, mais aussi de personnes bénévoles pour la rentrée 2015-2016 : vous souhaitez faire découvrir vos passions, un savoir-faire, vous avez des idées, vous avez 45 minutes à accorder de votre temps de libre,

N'hésitez pas à prendre contact au 04 76 38 93 59
ou sur <http://www.syndicat5ecoles.fr>



*Le plaisir de la lecture pour les enfants
pas des aînés bénévoles*

L'association « Lire et faire Lire » de la ligue de l'enseignement recherche des bénévoles afin de permettre aux enfants de développer leur goût pour la lecture.

Veuillez déposer votre message sur :

<http://www.laligue38.org/> rubrique contact

ou

Ligue de L'enseignement de l'Isère Tel : 04 38 12 41 44

La fête des écoles

Organisée par le Sou des Ecoles Chantesse- Vatilieu-Notre Dame de l'Osier

Elle aura **le samedi 27 juin à Notre Dame de l'Osier à l'Espace Bon Rencontre.**



Au programme :

- 11 heures : **Ouverture des jeux** (Château gonflable gratuit de 1h à 12h) et apéritif
- 12 heures : **Repas**
- 14 heures : **Spectacle des enfants** préparé par les maîtresses et Valérie, intervenante musique
- 15 heures : **Jeux** : stands : château gonflable, tir à l'arc, jeux en bois, nombreux jeux de plein air, tombola...(nombreux lots à gagner)

Inscription à l'accueil de loisirs 3-11 ans

« Ouverture du portail des familles pour vos réservations de l'été aux ALSH intercommunaux le samedi 30 mai 2015 à 9h00 avec permanence administrative de 9h à 12h au Pôle de services, service enfance jeunesse 1^{er} étage, 3 avenue Brun Faulquier à Vinay.

Attention ! les dossiers d'inscription sont renouvelables tous les ans et doivent être mis à jour pour l'année 2014-2015.

En cas de doute ou pour toute nouvelle inscription, vous pouvez contacter dès à présent les directrices des ALSH pour la constitution de vos dossiers au 04.76.36.70.62 »

En cas de difficulté pour accéder au portail, vous pourrez prendre rendez-vous avec Magali Dumas, Directrice de l'ALSH au 06.70.41.70.35 ou Fanny Lefebvre co-directrice au 07.80.48.91.07

cet été pour les 3-12 ans...

EN ROUTE POUR L'AVENTURE !

Sur les traces de Tarzan et d'Indiana Jones pour une découverte de l'eau, de la savane et de la jungle...

sorties baignade
exploration
jeux de piste
bricolage
plaque-niques
découverte des coulisses d'un zoo
activités de plein air
...
tout un programme pour passer de super vacances !

→ accueils de loisirs et nuitées

INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR LE PORTAIL DES FAMILLES
À PARTIR DU 30 MAI ET JUSQU'AU 28 JUIN
chambaran-vinay-vercors.portail-defi.net

pour les 3-5 ans, du 6 au 31 juillet, ça se passe à Vinay, au Pôle de services et à l'école Le Séquoia...

pour les 6-12 ans, du 6 au 17 juillet, ça se passe à Vinay, et du 20 au 31, c'est à Vinay et Cognin-les-Gorges...

L'Accueil de loisirs ferme ses portes du 1^{er} au 16 août et ouvre à nouveau du 17 au 28 août, à Cognin pour les 3-12 ans et à l'Albenc pour les 3-11 ans.

À NE PAS OUBLIER !
chaque jour, les enfants venant à l'Accueil de loisirs doivent être munis d'un petit sac à dos avec une casquette, de la crème solaire, une gourde, un maillot de bain et une serviette ainsi qu'un change si nécessaire.

Les programmes d'animation peuvent évoluer en fonction des envies du moment et des circonstances (attaque de rhino féroce, d'autruche belgeuse ou de gnou carnivore, arche perdue, dernière croisade impievue, temple maudit à proximité ou météo capricieuse...)

sans oublier...

Les Rendez-vous de l'été

les nuits à l'aventure...

- ★ **la Nuit des Pitchouns** → 22 & 23 juillet
→ Pour les petits aventuriers qui rêvent d'une première nuit loin de leur lit. Une journée et une nuit à Notre-Dame de l'Osier, à la découverte de la nature... De quoi donner le goût des grands espaces et la soif de l'aventure ! Réservé aux 3-5 ans.
→ Les bons CAF ne sont pas acceptés.
- ★ **les Nuits des Candelous**
→ 15 & 16 juillet à Notre-Dame de l'Osier pour les 6-8 ans
→ 29 & 30 juillet à Malleval-en-Vercors pour les 9-12 ans
→ Les bons CAF ne sont pas acceptés.

les veillées avec les parents

GRATUIT - INSCRIPTION APRÈS DES ANNONCES

- Soirée guinguette à Notre-Dame de l'Osier
→ le 10 juillet pour les 3-12 ans
- Soirée ciné en plein air à Cognin-les-Gorges
→ le 24 juillet pour les 3-12 ans

fêtes des familles !

- à Vinay → le 17 et le 30 juillet
- à Cognin-les-Gorges → le 31 juillet
- à Cognin-les-Gorges & à l'Abenc → le 27 août

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de VINAY

Comme suite à la demande présentée par la Société ROUTIERE CHAMBARD
SIEGE SOCIAL: 11 avenue de Chatte — 38160 SAINT MARCELLIN
NATURE DU PROJET : renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers
EMPLACEMENT: lieu-dit «La Scie des Combes» - Commune de VINAY.
ENQUETE PUBLIQUE DU 15 juin 2015 au 15 juillet 2015
CONSULTATION DU DOSSIER le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité
environnementale est consultable en mairie de VINAY pendant toute la durée de l'enquête publique aux
jours et heures habituels d'ouverture au public.
Commissaire enquêteur titulaire: M. Philippe GAMEN, gérant de bureau d'études.

Commissaire enquêteur suppléant: Madame Stéphanie RETOURNAY, ingénieur équipement rural.
M. le commissaire enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de
VINAY aux jours et heures suivants:

vendredi 19 juin 2015 de 14h30 à 17h30	samedi 11 juillet 2015 de 9h00 à 12 h 00
vendredi 26 juin 2015 de 14h30 à 17 h 30	Mercredi 15 juillet 2015 de 14 h 30 à 17 h 30 (clôture)
samedi 04 juillet 2015 de 9 h00 à 12h00	

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations
- par lettre à l'attention de M. le commissaire-enquêteur à la Mairie de VINAY
- par voie électronique à: ddpp-envi@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Yann BAILLOT, responsable carrières du
groupe SERFIM (tél :06.16.13.50.80) - courriel :yann.baillot@mbtp.ou ainsi qu'auprès du service
environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22, avenue
Doyen Louis Weil à Grenoble (tel: 04.56.59.49.76) ou consultée sur le site Internet de la préfecture de l'Isère
(www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique
auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP, service protection
de l'environnement, ainsi qu'en mairie de VINAY. Ces documents seront également mis en ligne sur le site
internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr) pendant une durée minimale de un an à compter de la
clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des
prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

FORUM « Etre jeune et se loger »



JEUDI 04 JUIN 2015
DE 14h à 17h



Organisé par la Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan

**Lieu : Maison de l'Economie, 7 Rue du Colombier
St Marcellin**



Rez de chaussée - Hall

Contact : 04.76.38.83.42



La Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan avec le soutien de ses partenaires organise son 2nd **forum sur le logement des jeunes** le **jeudi 04 juin 2015** de 14h à 17h, dans le hall de la Maison de l'Economie, 7 Rue du Colombier à St Marcellin.

Ce forum s'inscrit dans la semaine du logement des jeunes initiée par l'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ).

Différents partenaires et institutions seront présents pour vous aiguiller dans votre recherche de logement. L'objectif est de vous aider à rechercher un logement, mesurer les budgets nécessaires à votre installation, comprendre les démarches obligatoires qui vous attendent, être au courant des aides auxquelles vous pouvez prétendre ...

Ainsi, de nombreux sujets pourront être abordés avec les professionnels :

- . Comment rechercher un logement ?
- . Quels sont mes droits et mes devoirs ?
- . Un logement, combien ça coûte ?
- . Estimation du droit à l'allocation logement,
- . Dépôt de caution, garantie des loyers,
- . Les pièges à éviter,
- . Déposer une demande de logement social,
- . Monter un LOCAPASS,
- . Quel budget prévoir pour l'entrée et mon installation ?

Entrée libre et gratuite.

Le plan national canicule 2015

Pour mieux prévenir les risques liés à la survenue d'une vague de chaleur, le ministère chargé de la santé a élaboré un plan national canicule. Cette année, ce plan se décline en quatre niveaux coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- le "niveau 1 (carte de vigilance verte) – **veille saisonnière**" est activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août ;
- le "niveau 2 (carte de vigilance jaune) – **avertissement chaleur**" ;
- le "niveau 3 (carte de vigilance orange) – **alerte canicule**" ; il est déclenché par les préfets de département ;
- le "niveau 4 (carte de vigilance rouge) – **mobilisation maximale**" ; il est déclenché au niveau national par le Premier ministre.

Le 1^{er} niveau de "veille saisonnière" activé au 1^{er} juin est notamment l'occasion de s'assurer que les personnes fragiles isolées sont bien connues en mairie, afin qu'elles bénéficient de toute l'assistance nécessaire en cas de déclenchement des niveaux 3 "alerte canicule" ou 4 "mobilisation maximale".

Si ce n'est pas déjà fait, nous invitons les personnes qui estiment utile d'être aidées à retourner le coupon ci-dessous en mairie. Nous demandons également aux familles, amis et voisins d'être attentifs et à défaut d'apporter les aides nécessaires, de signaler en mairie toute situation difficile.

Pour plus de renseignements : <http://www.sante.gouv.fr> ou <http://www.ars.sante.fr>

X

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE CANICULE DES PERSONNES « DITES VULNERABLES »

Je soussigné(e).....

Date de naissance.....

Domicile.....

Numéro de Téléphone :.....

Personne à prévenir en cas d'urgence : (Noms et Tél.) :.....

Coordonnés des services à domicile :.....

Coordonnés du médecin traitant :

Déclare souhaiter être inscrit sur la liste communale des personnes « dites vulnérables et fragiles ».

Fait à.....le..... Signature

Aide au départ en vacances pour les jeunes rhônalpins



La Région Rhône-Alpes a confié à Rhône-Alpes Tourisme, par l'intermédiaire de la Maison commune du tourisme pour tous et en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), la mise en œuvre depuis 2013 d'un dispositif régional d'aide au départ en vacances pour les jeunes rhônalpins de 16 à 25 ans. Celui-ci a été relancé en 2015, autour de 2 volets:

- « Jeunes en vacances » à destination des 16-18 ans : www.jeunesenvacances.fr
- « Départ 18 :25 » à destination des 18-25 ans : www.depart1825.com

L'objectif est d'encourager le **départ en vacances** de plus de 1000 jeunes de 16 à 25 ans à travers une offre de séjours de qualité pour lesquels les jeunes peuvent bénéficier d'une aide de la Région Rhône-Alpes et de l'ANCV pouvant aller jusqu'à 300 €. Cette aide est soumise à des critères de ressources (voir conditions particulières sur les sites Internet dédiés). Ces dispositifs s'adressent à tous; les jeunes non éligibles à l'aide financière pouvant profiter des séjours proposés, négociés à des tarifs très attractifs avec les hébergeurs participants.

Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez contacter Nathalie Vallier, par mail : nathalie.vallier@rhonealpes-tourisme.com ou au 04 26 73 31 59

19ème Festival de l'Avenir au Naturel

Organisée par l'association **Espace Nature Isère**, la 19ème édition du **Festival de l'Avenir au Naturel** se tiendra **les 5 et 6 septembre 2015** sur le Champ de Mars à **L'Albenc** (38).

C'est donc au cœur du petit village de L'Albenc que se déroulera pour la 19ème année consécutive, **la plus grande foire biologique en plein air de la région Rhône-Alpes**. Vous pourrez apprécier l'environnement champêtre et convivial qui règne en ces lieux.

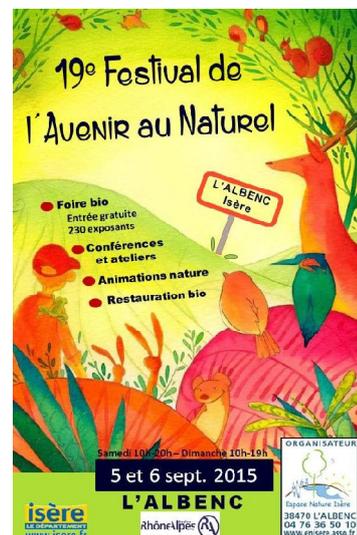
Échanges et rencontres sont les maîtres mots de ce festival. C'est dans cet esprit que seront proposées des alternatives écologiques visant au déploiement d'une société éco citoyenne et solidaire. Pour réconcilier l'homme et la nature, le Festival vous propose de venir découvrir la foire biologique accueillant 230 exposants : agriculture biologique, artisanat, un pôle associatif et plusieurs espaces thématiques : jardinage, finance solidaire, habitat écologique et énergies renouvelables..

Vous pourrez également participer à différentes conférences sur des thèmes variés, des ateliers originaux, des sorties nature, des expositions, des animations pour petits et grands...

Entrez librement et gratuitement au cœur du festival le temps d'un weekend et expérimentez une vie écologique, conviviale et pleine de nouvelles idées !

Vous souhaitez vous investir pour le Festival de l'Avenir au Naturel ? **Devenez bénévole !** Pour cela rejoignez Espace Nature Isère.

Espace Nature Isère
32, place du Souvenir Français
38470, L'ALBENC
04 76 36 50 10
espacenatureisere@orange.fr
<http://www.enisere.asso.fr/>



Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 25 juin 2015** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

Quelques nouvelles de Léone la paonne :

« Après 2 mois de vadrouille au village, notre Léone est enfin revenue alors nous sommes très contents, merci à Muriel, Nathalie et Fabienne qui l'ont hébergée si longtemps ! »

Décidemment Léone est d'humeur fugueuse : **nouvel avis de recherche** : Léone qui a pourtant les ailes coupées est repartie ! D'après sa propriétaire, qui est désolée de n'avoir pas su la garder, elle ne doit pas être très loin.

Si vous l'apercevez, merci de contacter : **Dr CHEVAILLIER Nicole- La Caillatière- tel : 06 47 06 71 48**

Discours du Maire pour la commémoration du 8 mai 2015

Il y a 70 ans ceux qui ont combattu, résisté, rêvaient d'un avenir toujours plus juste et plus humain. Certes, il y a eu depuis des avancées, mais il reste encore beaucoup à faire et il y a toujours de nouvelles attaques pour tenter de nous faire revenir en arrière.

Il nous faut préserver et fortifier l'esprit de résistance, savoir dire non à tout ce qui porte atteinte aux libertés et au respect de la dignité humaine. Il nous faut être vigilants pour sauvegarder ce qui à été si durement acquis et rendre possible de nouveaux progrès.

C'est parce que nous ne voulons pas que leur passé soit le futur de nos enfants qu'il faut continuer, inlassablement, à transmettre leur histoire afin de ne pas renouveler les mêmes erreurs. Il est plus que jamais essentiel de montrer aux jeunes que les résistants, de toute confession et de toute origine politique, se sont battus pour le même idéal, la Liberté.

Malgré tout, la connaissance de l'histoire ne nous préserve pas du pire. Il y a seulement quelques jours, la révélation d'un Maire d'extrême droite, établissant des listes d'enfants de confession musulmane, nous replongeait aux heures les plus sombres de notre histoire, où des fonctionnaires zélés il y a plus de 70 ans en établissant scrupuleusement des listes, se faisaient complices des pires atrocités.

Rien n'est jamais définitivement acquis, on le déplore aujourd'hui encore avec le développement de l'extrême droite chez nous et dans de nombreux pays européens, à la faveur des difficultés économiques et sociales, à la désindustrialisation et au démantèlement des services publics souvent encore plus visible en zones rurales et dans les banlieues. Une extrême droite en apparence moins agressive mais dont les bases liberticides et de haine sont inchangées.

Au sortir de la guerre, le Conseil National de la Résistance, jetait les bases de notre organisation sociale parce qu'il pensait, entre autre, que la dignité et l'entraide étaient les valeurs fondamentales de notre république. Aujourd'hui, 70 ans après, on peut s'interroger. En quoi une société est avancée quand elle est incapable de fournir à tous le strict nécessaire.

Parce que n'en déplaise à ceux qui ont tout, et parfois bien plus que tout, à ceux qui fustigent dans les mêmes élans haineux, les sans papiers, les sans domicile, les sans travail, les travailleurs pauvres, certains répondent présent et s'engagent, même si eux aussi n'ont pas beaucoup, pour aider, reconforter, écouter. Ils donnent de leur personne de leur temps parce qu'ils sont solidaires et fraternels.

Ce qui me met en colère, c'est la grande négligence de ceux qui décident et qui ont les armes économiques, législatives et sociales à leur disposition pour aider et tenter de rééquilibrer les choses, d'instaurer un peu plus d'équité. Que manque-t-il pour crier au secours à la face des puissants, comme l'avait fait en son temps l'Abbé Pierre ? Que manque-t-il pour un peu de compassion ? Que manque-t-il pour orienter les décisions dans le bon sens, celui des individus plutôt que des financiers ?

Le 15 juin 1944, les résistants ont préparé et voté le programme du Conseil National de la Résistance pour que les conditions de vie s'améliorent pour tous et, la libération venue, les gouvernements ont trouvé la volonté et les moyens, dans une France meurtrie, pour appliquer ces mesures sans précédent dans notre pays. Les gouvernements qui dirigent le monde doivent les trouver aussi.

Comment imaginer qu'en 2015 on ne puisse, avec les immenses progrès des technologies, des sciences, de la médecine, des connaissances et même de l'économie, améliorer les choses ?

Un jour il faudra bien gagner cette bataille ! Pour tous les enfants, parce qu'ils sont l'avenir et notre espoir.

ANIMATIONS DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2015

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 6-7 Juin** « **Rendez-vous au jardin** » à Vinay au Grand Séchoir.
Samedi 6 juin à 15h30
Parcours guidé dans le parc paysager du Grand Séchoir et atelier gourmand animé par Laurent Champon pâtissier chocolatier.
Dimanche 7 juin de 14h30 à 17h30
Spectacle « Pomme d'amour » Compagnie I.R.E.A.L.
Entresort sensoriel et gourmand à partir de 3 ans.
Réservation conseillée 04.76.36.36.10 pour les 2 jours
- 7 Juin** **Rando VTT pedestre et Cyclo** à Vinay. Départ à 8h de la Salle des fêtes de Vinay.

Suite à l'annulation de la rando de la rosière du mois de mai pour raisons de météo, le Comité des fêtes organise sa randonnée VTT et pedestre et cette année une nouveauté : rando cyclo
- 13 Juin** **Finale du Top 14** à l'Albenc à partir de 19h. Retransmission sur écran géant du la finale du TOP 14. Place Jean Vinay. Restauration sur place
Entrée gratuite
- 13 Juin** **Atelier couture** à **Notre Dame de l'Osier**
- 13 Juin** **La Nuit du conte** à 20h. au Grand Séchoir à Vinay. A l'occasion de « La nuit des musées », 4 conteurs originaires du Maghreb sélectionnés par Les Arts du Récit investiront le musée pour raconter des histoires d'un répertoire riche et varié à destination d'un public familial.

La manifestation démarrera en début de soirée par la restitution des scolaires associés dans les actions pédagogiques. Le public pourra déambuler à travers le musée ; entre contes et conteurs, entre extérieur et intérieur.

L'association Saphyr avec l'atelier d'insertion couture de Vinay créeront l'ambiance des espaces et la restauration du public tout au long de la soirée.

Les conteurs invités sont Lila Khaled, Nathalie Thomas, Najoua Darwiche, Ali Merghache
- 13-14 Juin** **Vogue annuelle** de St Gervais. Animations, Buvette, Fête Foraine, Feu d'Artifice
- 19 Juin** **Fête des feux de la St Jean** à l'Albenc à partir de 20h. Ambiance garantie. Entrée gratuite.
Contact : MJC de l'Albenc
- 20 Juin** **Fête de la musique** à Vinay toute la journée et la soirée.
Tel : 0476367037
- 21 Juin** **Pique nique géant à l'occasion de la fête de la musique avec le groupe jazz « Cheese and breakfast »** à **Notre Dame de l'Osier** dans le parc devant l'école. Voir p.2
- 27 Juin** **Atelier couture** à **Notre dame de l'Osier**
- 27 Juin** **Fête des écoles** à **Notre Dame de l'Osier** à Bon Rencontre. Voir p.7
- 27 Juin** **Soirée théâtre** à **Notre Dame de l'Osier** à 21h. dans le jardin de Bon Rencontre : « Le songe d'une nuit d'été » de William Shakespeare par la troupe Scarabande. Voir p.2